



Entreprendre  
Sherbrooke



# ENSEIGNES

## CONNAISSEZ-VOUS LES RÈGLES D’AFFICHAGE COMMERCIAL À SHERBROOKE?

- 1 La localisation - Sur le bâtiment, un poteau, etc.
- 2 La quantité - Deux enseignes autorisées maximum.
- 3 Les dimensions - Superficie, hauteur, largeur, etc.
- 4 Le type d’usage - Commerce, industrie, habitation, espaces récréatifs et autres.
- 5 Le visuel - Type d’éclairage et les couleurs utilisées.
- 6 Les aires de PIIA.

## BON À SAVOIR

Sachez que même si vous respectez toutes les normes d’affichage, vous devez avoir votre permis avant de faire l’installation de votre enseigne. Votre permis vous coûtera 25\$.

Pour l’obtenir, vous devez acheminer votre demande au service d’inspection de la Ville de Sherbrooke.

Certains secteurs de Sherbrooke ont des normes précises, comme le centre-ville et une portion de la rue King Est.

L’équipe d’Entreprendre Sherbrooke travaille en étroite collaboration avec la Ville de Sherbrooke afin de faciliter l’installation de votre entreprise sur notre territoire. Si vous cherchez un local, n’hésitez pas à consulter Localiz.co. Toutefois, si vous avez des questions spécifiques à l’installation de l’enseigne de votre entreprise, nous vous invitons à envoyer un courriel à [info.urbanisme@sherbrooke.ca](mailto:info.urbanisme@sherbrooke.ca).



[EntreprendreSherbrooke.com](http://EntreprendreSherbrooke.com)



80, rue Wellington S. Sherbrooke, QC J1H 5C7